

Date: 8 janvier 2021 à 16:20:38 HNE

Objet: Note aux partenaires COVID-19 : Précisions



Bonjour à vous,

À la suite du courriel du 7 janvier 2021, voici quelques précisions :

Activités pratiquées dans un lieu public EXTÉRIEUR

Sont autorisées aussi dans les situations suivantes :

Les cours d'éducation physique, les programmes particuliers en contexte scolaire (les Sport-études et les concentrations sportives), l'entraînement des athlètes identifiés (niveau «excellence», voir section Entraînement des olympiens et olympiennes) et les sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique sont autorisés.

Activités pratiquées dans un lieu public INTÉRIEUR

Les activités sportives et de loisir intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire (les Sport-études et les concentrations sportives), de l'entraînement des athlètes identifiés (niveau «excellence», voir section Entraînement des olympiens et olympiennes) et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

Entraînement des Olympiens, Olympiennes, Paralympiens et Paralympiennes

La disposition spéciale de la Santé publique octroyée à l'automne dernier reste en vigueur. Ainsi, les athlètes identifiés de niveau « excellence », athlètes brevetés par Sport Canada, leurs partenaires d'entraînement, lorsqu'indispensable, ainsi que les athlètes non brevetés préqualifiés ou qualifiés en vue d'une participation aux jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et de Pékin ont l'autorisation de poursuivre leur entraînement au sein du complexe de l'Institut national du sport du Québec, des 18 centres d'entraînement unisport et des lieux d'entraînement spécifiques à la clientèle visée. Le respect strict du protocole de gestion des infections intitulé « Normes INS Québec COVID-19 » produit par l'Institut national du sport du Québec, continue de s'appliquer.

Enfin, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante : COVID_SLAP@education.gouv.qc.ca pour obtenir davantage de précisions relativement aux directives en vigueur dans le secteur du Loisir et du Sport.

Merci de votre habituelle collaboration.

Dominique

Dominique Breton

Sous-ministre adjointe au loisir et au sport

Ministère de l'Éducation